

## VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire
De 0 à 80 000 €	5 000 €
De 80 001 € à 150 000 €	9000 €
De 150 001 € à 200 000 €	10 500 €
De 200 001 € à 300 000 €	12 500 €
A partir de 300 001 €	4.8 %

## LOCATION

SUPERFICIE	MONTANT AU M <sup>2</sup>
0 à 30 m <sup>2</sup>	11 € dont 3 € pour l'EDL
> 30 à 50 m <sup>2</sup>	9.5 € dont 3 € pour l'EDL
> 50 à 70 m <sup>2</sup>	8.5 € dont 3 € pour l'EDL
> 70 à 100 m <sup>2</sup>	8 € dont 3 € pour l'EDL
100 m <sup>2</sup> et +	7.5 € dont 3 € pour l'EDL

Dans la limite du plafond de 11 €/m<sup>2</sup> conformément au décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m<sup>2</sup> en zone très tendue, à 10 €/m<sup>2</sup> en zone tendue et à 8 €/m<sup>2</sup> pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m<sup>2</sup>. »

**Baux Code Civil :** 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

## GESTION LOCATIVE

### Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

#### PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 45 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise  
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

### Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

### Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

## LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

### Commercialisation (visite, constitution du dossier et état des lieux) :

13% HT (15.6 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

**Rédaction du bail :** 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

**Renouvellement de bail** à la charge du locataire :

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

### Barème applicable aux mandats signés à compter du 1<sup>er</sup>/05/2022

SARL Cabinet GAILLARD – 27 rue de la Joubretière – 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE - SARL au capital social de 10 000 € - N°TVA Intracommunautaire

FR 91 891 839 334 - 891 839 334 RCS La Roche-sur-Yon - Carte professionnelle : CPI 8501 2021 000 000 016 - Assurance RCP : RC GENERALI n°AR791047

Garantie Financière : CEGC, 16 rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 La Défense Cedex (Transaction : 110 000 € - Gestion : 2 600 000 €)